

## **Territoire non organisé Lac- Ashuapmushuan**

Sommaires de l'information financière  
au 31 décembre 2019

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres du conseil du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan,

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan (Municipalité), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations - Informations financières établies à des fins fiscales**

Nous attirons l'attention sur le fait que le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S17, S18, S23-1, S23-2 et S23-3 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

**Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

---

financière de la Municipalité.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

---

*Mallette S.E.N.C.R.L.*

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Roberval, Québec, le 23 septembre 2020

CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A105671

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT  
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

Au trésorier du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan,

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel (état) du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan (Municipalité) de l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

À notre avis, l'état ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) (exigences légales).

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit de l'état au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations - Référentiel comptable**

Nous attirons l'attention sur la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre au Municipalité de se conformer à l'article 176 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27-1). En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

**Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état**

La direction est responsable de l'établissement de l'état conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état prennent en se fondant sur celui-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT  
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

---

normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette s.e.n.c.r.l.*

Mallette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés  
Roberval, Canada, le 23 septembre 2020  
CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A105671

# Sommaire de l'information financière

Exercice terminé le 31 décembre 2019

*Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier déposé au Conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.*

Nom : Le Domaine-du-Roy

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

		2019		2018
		Budget	Réalisations	Réalisations
<b>Revenus</b>				
Fonctionnement	1	745 047	1 117 045	804 339
Investissement	2			
	3	745 047	1 117 045	804 339
<b>Charges</b>				
	4	794 191	1 145 197	846 058
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>				
	5	(49 144)	(28 152)	(41 719)
Moins : revenus d'investissement	6	( )	( )	( )
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>				
	7	(49 144)	(28 152)	(41 719)
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>				
Amortissement des immobilisations	8			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			
Remboursement de la dette à long terme	10	( )	( )	( )
Affectations				
Activités d'investissement	11	( )	( )	( )
Excédent (déficit) accumulé	12	49 144	60 820	55 605
Autres éléments de conciliation	13			
	14	49 144	60 820	55 605
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>				
	15		32 668	13 886

Extrait du rapport financier, pages S16 et S17



**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 DÉCEMBRE 2019**

		2019	2018
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	361 302	579 813
Débiteurs	2	193 798	110 936
Placements de portefeuille	3		
Autres	4		
	5	555 100	690 749
<b>Passifs</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6		
Dette à long terme	7		
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8		
Autres	9	185 245	292 742
	10	185 245	292 742
<b>Actifs financiers nets (dette nette)</b>	11	369 855	398 007
<b>Actifs non financiers</b>			
Immobilisations	12		
Autres	13		
	14		
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>	15	369 855	398 007

*Extrait du rapport financier, page S8*

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ  
AU 31 DÉCEMBRE 2019**

		2019	2018
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	16	336 280	318 612
Excédent de fonctionnement affecté			
- Projets traverses cours d'eau	17	33 575	79 395
-	18		
-	19		
-	20		
-	21		
-	22		
-	23		
-	24		
-	25		
	26	33 575	79 395
Réserves financières	27		
Fonds réservés	28		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	29 (	)	( )
Financement des investissements en cours	30		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	31		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	32		
	33	369 855	398 007

*Extrait du rapport financier, page S23-1*

**SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME  
AU 31 DÉCEMBRE 2019**

2019

Endettement net à long terme de l'administration municipale	1
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2

*Extrait du rapport financier, page S25*

**SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME  
AU 31 DÉCEMBRE 2019**

2019

2018

Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal		
Emprunts refinancés par anticipation	3	
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	
Dette à long terme à la charge des tiers		
Gouvernement du Québec et ses entreprises <sup>1</sup>	7	
Autres	8	
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement		
	9	
	10	

1. Incluant les revenus futurs découlant des ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

*Extrait du rapport financier, page S37*

**SOMMAIRE DES REVENUS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

		2019		2018
		Budget	Réalisations	Réalisations
<b>Fonctionnement</b>				
Taxes	11	596 207	607 749	603 965
Compensations tenant lieu de taxes	12	135 090	137 322	135 987
Quotes-parts	13			
Transferts	14		344 573	39 512
Services rendus	15			
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	16	9 750	17 758	17 408
Autres	17	4 000	9 643	7 467
	18	745 047	1 117 045	804 339
<b>Investissement</b>				
Taxes	19			
Quotes-parts	20			
Transferts	21			
Autres	22			
	23			
	24	745 047	1 117 045	804 339

*Extrait du rapport financier, page S16*

**SOMMAIRE DES CHARGES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

		Budget 2019		Réalizations 2019		Réalizations 2018
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Administration générale	1	229 435	231 971		231 971	216 545
Sécurité publique						
Police	2	60 000	60 695		60 695	58 708
Sécurité incendie	3					
Autres	4		13 416		13 416	1 146
Transport						
Réseau routier	5	226 235	577 425		577 425	283 276
Transport collectif	6					
Autres	7	7 500	8 350		8 350	7 901
Hygiène du milieu						
Eau et égout	8					
Matières résiduelles	9					
Autres	10					
Santé et bien-être	11					
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	12	146 021	130 840		130 840	128 482
Promotion et développement économique	13	125 000	122 500		122 500	150 000
Autres	14					
Loisirs et culture	15					
Réseau d'électricité	16					
Frais de financement	17					
Effet net des opérations de restructuration	18					
	19	794 191	1 145 197		1 145 197	846 058
Amortissement des immobilisations	20			( )		
	21	794 191	1 145 197		1 145 197	846 058

Extrait du rapport financier, pages S28-1 à S28-3